



Association des Parents d'Elèves et amis du Conservatoire du XIV^{ème} arrondissement de Paris

Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris

Monsieur Pascal CHERKI,
Madame Danièle POURTAUD,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'arrond^t
Secrétariat Général
2 Place Ferdinand Brunot
75675 PARIS CEDEX 14

Objet : Communication

Paris, le 13 mai 2009

Monsieur le Maire du 14^{ème} arrondissement,
Madame l'Adjointe au Maire de Paris, Conseillère déléguée auprès du Maire du 14^{ème}, chargée de la culture,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement du 14^{ème},

Nous avons entamé depuis 2001 des discussions avec la majorité municipal (en particulier avec Madame Danièle POURTAUD et Monsieur Pierre CASTAGNOU, notre regretté Maire) pour remédier à l'exiguïté des locaux. Nous constatons, mis à part la solution de la dissémination des enseignements sur deux autres sites, qu'il n'y a pas aujourd'hui une véritable volonté politique manifeste pour construire sur un site unique un nouveau conservatoire plus fonctionnel et adapté, d'une part, à sa double vocation (enseignement et productions artistiques) et d'autre part, à la demande de nombreux parents d'élèves du 14^{ème} arrondissement.

L'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire, avec l'accord de son Conseil d'Administration, manifeste publiquement son opposition à cette politique que nous qualifions de "la danse de la mante religieuse" (image allégorique africaine qui signifie prosaïquement "faire du surplace" ou dans son sens plus caricatural "faire un pas en avant, puis un autre en arrière").

Nous vous prions de trouver en pièce jointe une lettre ouverte, intitulée "Mémoire 2009", que nous vous adressons (tous les membres du Conseil d'arrondissement sans exclusive). Nous y exposons notre proposition "Projet de **reconstruction** du Conservatoire" sur le site actuel en répondant aux trois réserves émises par le Chef de l'Agence d'Etudes d'Architecture de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris à la demande d'étude de faisabilité d'une **surélévation** du bâtiment actuel faite par la Mairie du 14^{ème} arrondissement.

L'APEC Paris 14^{ème} démontre ici son engagement à favoriser une issue favorable dans cette affaire mais voudrait dégager toute responsabilité dans toute manifestation de rue de parents d'élèves dans les prochains mois, même si nous serons amenés à les soutenir.

Nous profitons de l'occasion pour porter à votre connaissance la mise en ligne du site Internet de l'association des parents d'élèves : <http://www.apec-conservatoire-paris14.com>

Vous en souhaitant bonne réception, et restant néanmoins disponibles à toute discussion, nous vous saurons gré de prêter attention à cette communication et au "Mémoire 2009" ci-joint.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Secrétaire
Olivier DEKENS

Président
Abraham B. AGOUA

MEMORANDUM 2009
en faveur de la construction d'un nouveau conservatoire

Monsieur le Maire du 14^{ème} arrondissement,
Madame l'Adjointe au Maire de Paris, Conseillère déléguée auprès du Maire du 14^{ème}, chargée de la culture,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil arrondissement du 14^{ème},

Le Conservatoire Municipal Darius Milhaud du 14^{ème} arrondissement de Paris a été construit et livré en 1981 en dépit du bon sens, des normes de sécurité et de volume des salles. Nous entendons par volume, le produit entre la superficie et la hauteur sous plafond.

En quelques années de mise en service, les locaux se sont rapidement dégradés : fermeture pour inondation, intrusion de rats, moisissures des murs et dégradation des moquettes. Même si des travaux ont été et sont encore programmés pour effacer ce "vieillessement" des locaux, rien ne peut être fait, dans sa structure actuelle, pour remédier au manque de places et de salles appropriées à l'apprentissage de la musique, de la danse et du théâtre.

D'une manière générale, ce conservatoire ne peut pas répondre à la demande des familles du 14^{ème} arrondissement.

Dès son ouverture, le conservatoire accueillait déjà près de 1000 élèves alors que sa capacité maximum prévue était de 850 à 900 élèves. Depuis, il en accueille en moyenne plus de 1150 chaque année.

Toutes les constatations et conclusions faites par la direction du Conservatoire, les professeurs et les parents d'élèves sont de la même nature : « L'établissement n'est pas adapté à sa vocation. D'un avis général, sur un nombre important d'aspects, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ne sont pas satisfaisantes... ».

Pour un inventaire sommaire, la situation est la suivante :

- Six salles au 2^{ème} sous-sol, utilisées pour les cours de musique, ne devraient pas être affectées à cet usage dont quatre (Couperin, Offenbach, Chabrier et Messiaen) présentent des problèmes d'aération, d'éclairage, de hauteur sous plafond et de superficie. La salle Messiaen est même surnommée la salle fantôme. Seuls quelques initiés connaissent son existence et qu'elle est utilisée pour des cours d'instruments. De coutume, elle sert de rangement pour les instruments de percussions. Quant à la salle Chabrier, cette appellation lui sied très mal. Elle ne présente rien d'une salle de cours mais beaucoup plus d'un local technique ou d'un débarras. D'ailleurs, c'était son affectation d'origine. Les deux autres salles, Bizet et André, ont des problèmes de hauteur sous plafond et les systèmes d'aération et d'éclairage ne sont pas très satisfaisants. La salle Charpentier présente les mêmes similitudes que les deux précédentes.

Depuis 2004, de nombreux cours d'instruments ont lieu le mercredi au 188 de la rue d'Alésia, une annexe située loin du Conservatoire.

Si la présence d'un agent d'accueil est effective en 2008 (ce qui atténue seulement en partie l'absence de relais administratif proche), les difficultés d'emploi du temps pour les familles qui doivent se déplacer entre deux cours, entre cette annexe et le Conservatoire, sont toujours d'actualité et posent de nombreux problèmes aux parents d'élèves.

- Les deux salles, utilisées pour les cours de danse qui se trouvent au même niveau, ne sont pas aux normes (superficie et dégagement). De plus, elles sont polyvalentes et cela pose des problèmes de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité :
 - La salle Calmel est depuis 2001 transformée en Auditorium. Il est devenu sa vocation première (concerts, auditions et répétitions des ensembles).

- La salle Chateaubriand est aussi utilisée pour les cours de percussions et d'éveil musical.
Même si la direction planifie les cours de manière à utiliser au maximum la seule salle aux normes, la salle Zambelli dans la Mairie-Annexe, force est de constater qu'un nombre important de cours de danse a lieu encore à l'auditorium et en salle Chateaubriand.
Les problèmes de capacité et de normes ne sont pas entièrement résolus.

- Il est aussi évident de faire un point sur les salles administratives :

- Les bureaux 1 (Secrétariat Général) et 2 ont des problèmes d'aération.
- Le bureau 3, de la chargée de scolarité, n'est pas aux normes (hauteur sur plafond).
- Les professeurs du Conservatoire Municipal ne disposent pas de salle. Leurs casiers sont dans le couloir à la portée des élèves, voire à tout venant.

D'un point de vue général, les solutions à moyen et court termes envisagées depuis 2004 (annexes 188 rue d'Alésia et 40 rue Boulard) ne sont pas viables à long terme.

Seul le rapprochement des cours d'Art dramatique, organisés désormais à l'annexe de la rue Boulard depuis janvier 2009 est un signe positif et de nature à permettre une bonne planification des salles.

L'Association des Parents d'Elèves et amis du Conservatoire n'a pas cessé depuis 1999, date de sa création, de dénoncer cet état de fait et, d'apporter son concours à la recherche de solutions. De réflexion en réflexion, nous sommes aujourd'hui convaincus que seule la dernière proposition de l'APEC Paris 14^{ème} est réalisable. Seulement, nous souhaitons que Madame Danièle POURTAUD, chargée, entre autres de la culture et la Mairie du 14^{ème} veuillent bien entendre sérieusement nos arguments sans toujours nous opposer les sempiternels "obstacles" énoncés par le Chef de l'Agence d'Etudes d'Architecture de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de Paris qui, aujourd'hui, peuvent être maîtrisés si nous nous référons à ce qui est fait ailleurs.

De quoi s'agit-il ?

Après de longues années d'attentisme qui ont suivi les élections municipales de 2001, des manifestations des parents d'élèves excédés de ne pas pouvoir inscrire leurs enfants au Conservatoire, une pétition et les dénonciations répétées de l'APEC Paris 14^{ème} sur l'exiguïté des locaux, couplées à sa demande de mise à disposition de nouveaux locaux au Conservatoire Municipal, le Maire du 14^{ème} et son adjointe à la culture, ont demandé une étude de faisabilité d'une surélévation du bâtiment seulement qu'en mars 2007 sur une proposition soutenue par Monsieur Christophe GIRARD, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la Culture.

Dans la réponse à cette demande, faite le 05 décembre 2007, le Chef de l'Agence d'Etudes d'Architecture dit ceci :

« ... Cette étude de faisabilité se révèle difficile pour les raisons suivantes :

1- Le Conservatoire est situé à proximité immédiate de l'annexe de la mairie du 14^{ème} arrondissement. Ce bâtiment de style "Art Déco" par son ornement, présente une volumétrie épurée, des éléments de décors, des ferronneries et des vitraux caractéristiques de l'architecture des années 1930. Il est protégé au titre des Protections Ville de Paris, inscrites dans le PLU.

Toute surélévation du conservatoire, par sa situation, son volume et son aspect portera atteinte au caractère et à la qualité patrimoniale et architecturale du bâtiment "Art Déco" voisin.

2- Le bâtiment "Art Déco" possède des vues principales donnant sur le conservatoire ; La présence de ces vues principales engendre des gabarits enveloppes interdisant toutes constructions en vis-à-vis sur la même parcelle, au titre des règles d'urbanisme et du PLU.

- 3- L'îlot est situé dans une zone de carrières et un projet de surélévation du conservatoire engendrera des difficultés techniques liées aux contraintes de comblement des carrières, de reprise en sous-œuvre du bâtiment existant. Un tel projet sera en outre fort onéreux ».

Suite à ces éléments de réponse qui ne sont pas nouveaux, nous avons constaté un recul de la Mairie. Il n'y a que le troisième élément de réponse qui paraît recevable dans le cas d'une surélévation de bâtiment de la structure présente. Effectivement, les fondations et la structure actuelle ne supporteront pas une surélévation du bâtiment. L'APEC Paris 14^{ème} l'a affirmé au cours des rencontres, précédant la demande de l'étude de faisabilité, que nous avons eues avec la direction du Conservatoire et les responsables de la Mairie. Nous n'avons pas été écoutés.

Auparavant, l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire, après de longues concertations et confrontations des points de vue en Conseil d'Administration propose au Maire et à l'Adjointe au Maire par courrier du 20 novembre 2007, entre autres, la reconstruction sur le même site d'un nouveau bâtiment plus adapté et fonctionnel aux activités d'un conservatoire moderne. Cette proposition est réitérée trois jours plus tard à la réunion du Conseil d'Etablissement du 23 novembre 2007 par son président.

Cette proposition prend en compte toutes les difficultés techniques et considérations esthétiques énumérées dans le rapport de l'étude de faisabilité :

- 1- De prime abord, nous faisons remarquer que la présence et la proximité d'un bâtiment de style "Art déco" n'ont pas empêché la construction en 1981 de ce conservatoire inadapté même si nous reconnaissons que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devait être adopté plus tard (en janvier 2005). De même, pour aller dans le sens du rapport et permettre une harmonisation des deux bâtiments, il est possible d'aménager les deux façades principales du nouveau conservatoire (rue Mouton Duvernet et rue Gassendi) dans le même style "Art déco" (en parpaings de brique rouge) même si cela n'est pas la préférence de la majorité des parents d'élèves. Quant aux ferronneries de l'entrée de la Mairie-Annexe, il n'y a pas d'obligation à répéter ces "horreurs". Tout est une question de goût, n'est-ce pas ? Cependant, quittes à vouloir donner des heures de travail à un artisan ferronnier, cela ne nous disconviendrait pas.

D'autre part, il nous a toujours été affirmé à tort que le bâtiment de la Mairie-Annexe serait classé Monument Historique de part son caractère artistique. Or, il ne serait que protégé au titre des Protections Ville de Paris, inscrites dans le PLU. Dans les faits et même dans l'absolu, le Conseil Municipal du 14^{ème} peut demander son déclassement temporaire au Conseil de Paris pour le temps des travaux. Cela est fait dans d'autres circonstances. La dernière en date est le vote par le Conseil de Paris en avril 2009 de débaptiser les rues comprises dans le secteur du quartier des Halles pour le réaménagement du secteur du Forum des Halles de Paris.

Enfin, dans le cas d'une nouvelle construction, le volume et l'aspect du nouveau bâtiment ne porteront pas atteinte ni au caractère, ni à la qualité patrimoniale et architecturale du bâtiment de la Mairie-Annexe. Après un travail de stabilisation du sous-sol, le niveau 0 d'où partira la hauteur au-dessous du sol sera le même que celui du bâtiment "Art déco". Précisons également que nous souhaitons que les deux façades principales soient de la même nature et presque à l'identique que celles de la Mairie-Annexe.

- 2- Le projet soutenu par l'APEC Paris 14^{ème} respectera et mettra en valeur les vues principales de la Mairie-Annexe donnant sur la parcelle du Conservatoire. La nouvelle structure doit prendre en compte, comme cela est fait aujourd'hui et sans les modifier, les deux sorties de la Mairie-Annexe qui lui permettront de continuer à utiliser les salles du bâtiment de la Mairie-Annexe (Salles Calmel et chateaubriand) : sortie/entrée au niveau de l'accueil actuel et de l'escalier sur la façade intérieure Nord.

Le principe des règles du PLU qui registrent un bâtiment au titre de Protections Ville de Paris n'est pas d'empêcher automatiquement une construction en vis-à-vis sur une parcelle voisine, mais de le protéger en premier lieu contre une démolition. Ensuite de protéger et sauvegarder des éléments particuliers tels que les vitraux, les céramiques, les bas reliefs, etc. contre des saccages, et également sauvegarder le paysage par des mesures de protections volumiques, des filets de hauteurs... Il n'en sera rien dans ce cas d'espèce.

De même, en respectant la distance actuelle qui forme le patio entre les deux façades internes des deux bâtiments, les gabarits-enveloppes de la façade interne du bâtiment de la Mairie-Annexe garderont intacte leur qualité architecturale. Ils ne présentent pas un volume prééminent comme certaines structures baroques.

Le nouveau bâtiment, avec une structure à deux étages par exemple, aura toujours une masse volumique trois fois inférieure à celle de la Mairie-Annexe. En un mot, la hauteur au-dessus du sol du nouveau conservateur sera aux normes du PLU et ne fera pas d'ombrage au bâtiment de la Mairie-Annexe.

- 3- Dans la configuration d'une nouvelle construction avec également de nouvelles fondations, les difficultés évoquées dans le cas d'une surélévation (reprise en sous-œuvre du bâtiment existant) ne se posent plus même dans une zone de carrières. Il ne faudrait pas perdre de vue que le 14^{ème} arrondissement est, à plus des 2/3, couvert d'anciennes carrières et malgré cela, il y a une pénurie de surfaces vierges constructibles. Des techniques éprouvées existent pour le comblement des carrières. La stabilisation du sous-sol serait facilitée par l'absence de bâtiment sur la parcelle.

Comme nous l'avons déjà souligné, cette proposition fait aujourd'hui l'unanimité chez la majorité des parents d'élèves du Conservatoire : **la reconstruction** sur le même site de nouveaux locaux – et **non l'extension** car nous n'avons jamais cru à cette hypothèse, vu la structure de l'actuel bâtiment – est possible.

A ce stade de notre projet, pour résoudre la problématique de la fermeture du site pour travaux, nous proposons le transfert provisoire des cours, pendant le temps que dureront ces travaux (deux ans maximum), dans les anciens locaux de l'Hôpital Saint-Vincent de Paul ou de l'Hôpital Broussais.

Nous savons que la négociation avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP- HP) ne sera pas facile. Cependant, nous sommes convaincus que cette négociation aboutira. Nous ne demandons pas l'occupation définitive de locaux, mais seulement une présence temporaire bien définie dans le temps.

Pour l'APEC Paris 14^{ème}, cette solution reste la seule envisageable et la seule possible techniquement à court et moyen termes.

Permettez-nous d'indiquer que cette solution, transfert des cours sur d'autres sites, a été adoptée par la Mairie du 16^{ème} arrondissement dans le cadre du réaménagement des locaux du Conservatoire Municipal Francis Poulenc.

Le Conservatoire Darius Milhaud du 14^{ème} a même accueilli les élèves de la classe de chant lyrique de Madame Alexandra PAPADJIAKOU qui enseigne dans les deux établissements.

D'autre part, la solution de type « locaux annexes de la même taille que le conservatoire actuel » dans le 14^{ème} préconisée actuellement par Madame Danièle POURTAUD, n'est ni fonctionnelle, ni viable. Elle alourdit la gestion de l'emploi du temps des parents d'élèves, des professeurs et de la direction du Conservatoire. Dans ce cas, il faudrait trouver un site à moins de 200 à 300 mètres de rayon du Conservatoire et vous conviendrez avec nous qu'il n'en existe pas.

Nous demandons la tenue rapide d'une table ronde ouverte, en dehors du cadre du Conseil d'Etablissement, à toutes les personnalités du 14^{ème} qui pourraient aider à la réalisation de ce projet.

Dans l'immédiat, nous vous demandons, Mairie du 14^{ème}, de penser sérieusement et dès maintenant au rapatriement provisoire l'année prochaine des cours donnés au 188 de la rue d'Alésia dans un établissement scolaire plus proche du Conservatoire Municipal (Maternelle Sévero par exemple). La solution serait que le Centre de loisirs maternels du 10 rue Sévero partage en partie le mercredi avec le Centre de loisirs élémentaires les locaux du 12 rue Sévero et intègre ses bâtiments du numéro 10 pendant les vacances scolaires. Une concertation entre les chargés municipaux (culture, secteur scolaire et périscolaire, jeunesse et sport) et la direction du conservatoire devrait aboutir.

Les parents d'élèves du Conservatoire, concernés par le 188 Alésia, sont très excédés et nous ne voudrions pas préjuger de leur réaction à la rentrée.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que l'exiguïté des locaux reste une préoccupation importante pour l'ensemble des parents d'élèves du Conservatoire Municipal et que nous sommes déterminés également à soutenir notre proposition pour l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des professeurs.

Le Conseil d'Administration de l'APEC Paris 14^{ème}

Abraham B. AGOUA – Président

Olivier DEKENS – Secrétaire